



Déclaration FORCE OUVRIÈRE

Comité Technique des DDI du 14 décembre 2017

Monsieur président,
Mesdames et messieurs,
Chers camarades,

Le 5 octobre dernier, les organisations syndicales siégeant à ce comité technique vous ont porté une déclaration unitaire, et ont refusé de siéger au vu des menaces planant une nouvelle fois sur le service public républicain rendu au plus près du citoyen, ainsi que sur les agents des DDI le rendant aujourd'hui contre vents et marrées.

Depuis lors, aucun signal positif n'est venu répondre aux points que nous avons soulevés. Et il faudrait être bien naïf pour ne pas voir derrière la propagande développée par le gouvernement, jusqu'au sein des services, les réels objectifs poursuivis par le « grand forum de l'action publique ». Simple de servir de paravent à la mise en œuvre des objectifs visés par la circulaire du Premier ministre du 26 septembre 2017 à savoir :

- de répondre aux « objectifs ambitieux [] fixés en matière de réduction de la dépense publique » (60 Mds d'euros et 120 000 postes supprimés),
- dans ce cadre, de revoir « profondément et durablement » « les missions de l'ensemble des acteurs publics »,
- d'identifier des « réformes structurelle et des économies significatives et durables » sur l'ensemble du champ des administrations publiques,
- de proposer des « transferts au secteur privé, voire des abandons de missions »,
- de justifier par avance de poursuivre et aggraver les orientations RH de la précédente mandature (déconcentration de la gestion des agents, ralentissement des carrières, individualisation des rémunérations, banalisation des compétences par attaque des statuts particuliers et des CAP,...),

Dans ce contexte, FO ne saurait jouer le rôle de faire-valoir, et s'est donc retirée de la mascarade de dialogue social entretenu par le ministère de l'action et des comptes publics, le bien nommé.

FO invite d'ailleurs tout participant potentiel à ce forum à s'interroger sur l'utilisation des réponses qu'il pourrait apporter à un questionnaire volontairement orienté. Tout ce que vous pourrez écrire pourra être, un jour, retenu contre vous...

Monsieur le Président, nous n'attendons donc rien de bon du chantier « Démolition publique 2022 ». La question ici posée est de savoir si on doit en attendre le pire concernant l'État territorial !

Déjà saignées en effectifs depuis 2010 (15 000 postes supprimés), victimes de suppressions de missions, de mutualisations et de restructurations en chaîne, les DDI figurent une nouvelle fois en première ligne pour subir de plein fouet les effets destructeurs d' « Action Publique 2022 ».

En effet, reposant sur les effectifs des ministères parmi les plus sacrifiés au Projet de Loi de Finances 2018, situées au plus proche des appétits du corps préfectoral et souvent au plus loin des préoccupations des ministères de gestion, les DDI sont directement menacées dans leur existence même en tant que direction de plein exercice, et leurs agents sont ciblés comme victimes potentielles de nouveaux repositionnements en cascade et de coupure de tout lien avec leur gestion nationale ministérielle.

Et ce ne sont pas les propos récemment rapportés du ministre de l'Intérieur devant les Préfets reconvertis en « petits patrons d'Etat » et « seigneurs locaux dotés de tous les droits sur les personnels et l'application de la réglementation » qui sauront nous rassurer. Surtout lorsque l'on sait la place donnée à ce ministère pour piloter le volet territorial d' « Action publique 2022 ». Avec au passage un objectif qui prêterait à sourire si le sujet n'était pas triste et sérieux : « *sortir d'une administration de précaution et de la reproduction* ».

C'est oublier que la destruction des emplois et missions des DDI ont porté en particulier depuis 2010 sur des compétences permettant de disposer au niveau local d'un Etat impulseur et facilitateur...mais nous parlons d'un temps dont seule la parité syndicale se souvient autour de cette table ! Et pas sûr qu' « Action publique 2022 » ne vienne donner un dernier coup de grâce à ce qui subsiste encore !

Avant même de savoir si les arbitrages issus d' « Action publique 2022 » nous serons communiqués par communiqué de presse, comme ce fut le cas en 2015 concernant la réforme territoriale, nous tenons aujourd'hui à vous rappeler que :

- FO refuse toute fatalité dans la défense des moyens et missions de nos ministères en général, et de ceux alloués aux DDI en particulier.
- FO ne saurait se laisser entraîner dans une co-gestion de la grande braderie des missions de service public ouverte par « Démolition Publique 2022 ».
- FO s'oppose à toute nouvelle mesure de déconcentration de la gestion des personnels des DDI, à toute attaque contre l'exercice des missions dans des directions de plein exercice, ainsi qu'à toute opération de dépeçage des directions régionales pour venir grossir le rang des victimes de l'interministérialité débridée.

C'est à ces conditions que l'État pourra demain encore pouvoir porter des politiques publiques garantes de l'égalité républicaine.

Et puisqu'avant même que la comète « Action publique 2022 » ne vienne impacter la planète « Etat territorial », celle-ci continuant à tourner plus ou moins rond, nous saisissons l'occasion de ce comité technique pour :

- pointer une nouvelle fois la parodie de dialogue social en lien avec le décroisement « Sécurité routière »,
- obtenir un éclairage sur les effets de la mise en place de la collectivité unique de Corse sur les services de l'État,
- obtenir un engagement de relance du suivi de la mise en place des SIDSIC,
- vous alerter sur les risques induits par l'évolution des règles d'accès à internet dans les services, du point de vue notamment de l'accès à l'information syndicale .

Je vous remercie.

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfp@fo-fnecfp.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@orange.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris